



UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÈL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

Nancy le 9 mai 2022

Déclaration CGT au CHSCT de la DIRE

Ça fait 14 ans, que des agents du CEI de Poligny, sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions, alors qu'ils travaillaient à l'entretien du parking situé en bordure de la RN 5 à proximité de l'Hostellerie des Monts de Vaux, au lieu-dit Barretaine, lorsqu'ils ont été fauchés par une semi-remorque qui s'est renversée en quittant brusquement la route (un agent tué sur le coup et un agent qui se suicide quelques semaines après).

Il y a 9 ans, un Chef d'équipe du CEI d'Héricourt est décédé dans l'exercice de ses fonctions sur la RN 19, percuté par son véhicule de service traîné sur plusieurs dizaines de mètres par une semi-remorque.

Nous n'oublierons jamais nos collègues qui sont partis le matin au travail et dont la famille ne les a pas vu revenir le soir. **Comme beaucoup d'autres agents du service, ils ont perdu leur vie à essayer de la gagner.**

La Cgt ne banalisera jamais ces accidents et continuera d'intervenir et de se battre pour l'amélioration d'exercice des missions de service public. Pour la Cgt, les campagnes de sensibilisations des usagers orchestrées par le ministère et qui ponctuent cette triste série ne sont pas assez efficaces pour stopper le phénomène. Rien ne pourra s'améliorer en matière de prévention des risques routiers à la DIR-Est si le service considère que c'est la malchance qui entre en ligne de compte (nouveau concept).

Pour la Cgt le problème est ancré bien plus profondément et le sera toujours tant que les effectifs nécessaires pour effectuer l'ensemble des missions en toute sécurité ne seront pas là.

A la DIRE déjà 6 accidents subis depuis le début de l'année 2022. Le 24 avril deux agents ont été blessés lors d'une collision entre leur véhicule et un fourgon qui circulait sur l'A660 au niveau de Mios.

Courant avril, trois agents de la société d'autoroute AREA dans l'Isère qui travaillaient dans un balisage ont été percutés par un camion, un agent est décédé, les deux autres sont blessés dont un gravement.

Le 5 avril 2022 dans le Gard, un agent d'ASF est également décédé, percuté par un camion alors qu'il était en intervention dans son fourgon.

Aucune remise en question de nos procédures d'intervention n'est proposée, quelques campagnes de communication de temps en temps pour dire que des choses sont faites, mais rien de concret pour une réelle priorité à la protection des agents. Depuis la création des DIR, le ministère s'est évertué à refuser toute discussion sur un cadrage national incluant les effectifs, les missions de service public, les conditions de travail, les règles d'hygiène et de sécurité.

Les politiques de baisse des effectifs dans la fonction publique menées par les différents gouvernements se traduisent par des drames.

Les schémas type du Setra se contentent d'adapter les règles de sécurité aux suppressions d'emplois, voire d'harmoniser les pratiques des autoroutiers ; ces règles appliquées sur tous les chantiers sont toujours aussi incompréhensibles pour beaucoup de nos usagers et sans réelle plus-value pour la sécurité des agents.

Parallèlement à tous ces sujets liés à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail, la Loi de transformation de la Fonction Publique d'août 2019 a acté la suppression des CHSCT après les élections de fin d'année, ils seront remplacés par des commissions émanant des Comités Sociaux d'Administration (CSA). Pour la Cgt c'est un retour dans le passé que notre organisation syndicale ne peut cautionner.

Le 28 avril a été choisi par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) pour rappeler au monde l'enjeu de la santé et la sécurité au travail et l'importance de la prévention des risques professionnels.

En France, plus de 1 000 accidents mortels du travail et de trajet sont recensés chaque année pour les seuls salariés du privé dépendant du régime général de sécurité sociale, sans compter les accidents du travail non recensés des fonctionnaires, des indépendant·es et auto-entrepreneur·ses, des travailleur·ses détaché·es, des livreur·ses, chauffeurs et autres travailleur·ses des plateformes (Uber, Deliveroo, et autres) ...

Sans parler des morts liés à des maladies d'origine professionnelle, citons seulement les 3 000 décès par an de cancer dus à l'amiante, la plupart non reconnus. Sans parler des centaines de milliers de victimes qui traînent des séquelles à vie, victimes notamment de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), de produits cancérogènes. Sans parler enfin des innombrables dépressions et suicides d'origine professionnels, presque jamais reconnus non plus, dont les soins et les indemnités journalières sont payés par la sécurité sociale et non par les entreprises responsables de ces pathologies.

Réorganisations permanentes, qui désorganisent les collectifs de travail et rendent impossible une réelle prévention, suppression des CHSCT, affaiblissement programmé de la médecine de prévention...

Sans oublier la dernière Loi 3 D-S qui permet à l'État de transférer (gratuitement et sans compensation financière) le risque routier aux collectivités.

Pour la Cgt tout semble mis en œuvre pour que les salariés se retrouvent seuls face aux incidences néfastes du travail sur leur santé : maladies professionnelles marginalisées, commissions de réforme partisanses...

Supprimer le CHSCT, c'est supprimer ses prérogatives et le rôle essentiel qu'il joue dans la protection, la santé et la sécurité des personnels avec ses représentants.

Pour la Cgt c'est clairement un manque d'effectifs à la DIR Est, tous corps confondus, qui contribue à augmenter le risque pour les personnels fortement exposés au risque routier. Cette situation la Cgt la dénonce continuellement comme elle l'a fait dans son tract anniversaire des 10 ans des DIR.

Seul l'embauche massive d'emplois statutaires permettra d'accomplir l'ensemble de nos missions et permettra aux personnels de travailler dans de bonnes conditions d'hygiène – sécurité physique et mentale. Qu'il s'agisse des emplois dits « sédentaires » ou de ceux de la catégorie active.

Rappels RappelsRappels Rappels Rappels RappelsRappels

Restauration collective des personnels affectés à la DIRE - DÉCLARATION UF Cgt AU CT DU 20/1/2022

Pour la Cgt, le courrier de la Cgt en date du 17 novembre 2021 à Barbara POMPILI (Ministre du MTE) est toujours resté sans suites...

De ce fait l'équité entre agents bénéficiant de la proximité d'un restaurant inter-administratif à qui la participation de l'Etat a augmenté (pour s'aligner sur celle des DDI) et leurs collègues (toujours abonnés au 1,29 euros) ne pouvant bénéficier de ce type de restaurant n'est pas respectée.

Qu'attend la ministre pour répondre rapidement et favorablement à cette revendication des personnels portée par la Cgt (voir la copie du courrier adressé à la ministre il y a 2 mois en annexe à cette déclaration) ?

Année 2022 et vœux du directeur - DÉCLARATION UF Cgt AU CT DU 20/1/2022

L'année 2022 sera la seconde année où notre direction fait l'économie de ses cérémonies de vœux.

La solution trouvée en 2022 avec le panier garni distribué aux personnels de la DIRE est-elle une réponse TARDIVE à la revendication Cgt portée fin 2021 pour ne pas rendre les crédits CLAS...

Pour la Cgt le compte n'y est pas, notre organisation syndicale revendique pour 2022 le pont du 27 mai pour tous les personnels affectés à la DIRE.

NDLR : ça fait 2 ans que l'administration fait l'économie de plusieurs centaines de 1/2 journées accordées aux personnels pour assister aux vœux du directeur – ça vaut bien l'octroi d'une journée d'absence exceptionnelle en mai 2022. A suivre...

Plus nombreux, pour être plus efficaces. Renforce la CGT de la DIR - Est, en la rejoignant.

Je rejoins et j'adhère à la CGT pour me défendre et agir sur tout ce qui me concerne:

Nom : Prénom :
Corps : Grade : Echelon :
INM bulletin de salaire : Service :
Adresse :
Mail :

Pour le règlement de ma cotisation : bimensuel, trimestriel, semestriel (1)
j'opte (1) pour le prélèvement automatique (**joindre un RIB**)
je n'opte pas (1)

Date :
Signature

(1) Rayer la mention inutile

**Bulletin à retourner à la CGT DIR-EST 10 - 16 promenade des canaux BP 82120
54021 NANCY Cedex**